
Gestion durable des espaces verts publics

Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets

60 Rue Mirabeau Prolongée

Cs 10 014

62141 vin-Malmaison

[Voir le site internet](#)

Gaëlle Mouquet

g.mouquet@symevad.org

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE

Depuis 2007, la ville de Noyelles-Godault a lancé un programme de réduction des déchets des espaces verts publics.

Dans ce cadre, il a été décidé de s'engager par la signature de la charte régionale "Zéro phyto". Cette charte définit des objectifs à atteindre et décline les actions que les collectivités locales auront à mettre en oeuvre pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage.

Mais la signature de cette charte permet également d'obtenir des financements pour la réalisation d'audits (diagnostic des pratiques phytosanitaires, plan de désherbage...), d'actions de communication et l'acquisition de matériels alternatifs aux traitements chimiques.

Grâce à l'obtention de subvention, la ville a donc pu faire l'acquisition d'un désherbeur à haute pression.

En parallèle à l'utilisation de ce nouvel outil, diverses méthodes alternatives de gestion des espaces verts sont mises en place et des actions de sensibilisation ont été entreprises.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Protection de la nappe aquifère
- Réduction des déchets verts
- Réduction des déchets dangereux (phytosanitaires)
- Sensibilisation de la population

Résultats quantitatifs

Après 5 ans d'utilisation, voici les résultats les plus marquants :

- 100 % des espaces verts communaux entretenus sans produits phytosanitaires ;
- 80 % des sociétés contactées ont répondu sur un accord de principe en s'engageant à respecter les clauses d'entretien des espaces verts.

Résultats qualitatifs

- Exemplarité de l'administration communale ;
- Sensibilisation de la population ;
- Moins de risque pour la santé des employés ;
- Motivation à mettre en place d'autres techniques alternatives (paillage, entretien raisonné).

MISE EN OEUVRE

Planning

2007 : Décision de mise en place de mélanges fleuris (1 000 m²) et de l'épandage de copeaux d'élague d'un volume de 30 m³ environ sur certains sites de la commune.

- Action 1 : semence de mélanges fleuris

- Action 2 : paillage

2008-2009 : Poursuite de la démarche par 60 et 80 m³ de paillage et la réduction de moitié des pesticides.

2010 : Epandage de copeaux d'élague sur l'ensemble des massifs de la commune (300 m³)

Juin : Achat d'un désherbeur vapeur et deux brûleurs thermiques.

2011 : Envoi d'un courrier de la municipalité aux bailleurs, commerces et entreprises pour l'application des méthodes alternatives au désherbage.

Moyens humains

Le travail administratif des actions a nécessité une vingtaine de jours de travail pour :

- La prise de contact avant la signature de la charte ;
- La signature de la charte ;
- La conception du cahier des charges pour l'achat du désherbeur ;
- Le contact avec les grandes surfaces.

L'augmentation du temps de travail du personnel technique peut être estimée à environ 50 % en plus par rapport à une gestion "chimique" des espaces publics.

Pour compenser cette augmentation du temps de travail, une réflexion a été menée sur le niveau d'entretien des espaces non localisés dans le centre de la commune.

En ce qui concerne le désherbage manuel : 1 personne attitrée au cimetière (8 heures par jour).

Pour le désherbage des massifs et des rues : 3 personnes à 8 heures par jour.

Moyens financiers

Le coût d'achat du désherbeur est de 15 570 euros.

En contrepartie, des économies sont réalisées par la diminution de l'achat des pesticides.

Moyens techniques

Pour réaliser cette action, les moyens techniques indispensables sont :

- Espace sécurisé pour stocker le désherbeur

- Tracteur pour déplacer le désherbeur

Partenaires mobilisés

- Tous les bailleurs locaux : Maisons & Cités, L.T.O., SIA, Pas-de-Calais Habitat, ICF, Norévie.

- Toutes les entreprises ayant des espaces verts à entretenir : Adévia, Hypermarché Auchan et sa zone commerciale, SITA Nord et les entrepôts de Thumeries.

- Agence de l'Eau Artois-Picardie.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Que les espaces verts soient gérés en interne ou via des sociétés extérieures, les actions visant la gestion différenciée peuvent être reproduites dans toutes les communes ou groupements de communes.

Difficultés rencontrées

La particularité de l'action est d'être menée sur plusieurs fronts. En effet, une partie des espaces verts publics est gérée par une société extérieure et une autre en interne. Pour conserver la logique d'une gestion sans produits phytosanitaires, la mise en place d'actions de gestion différenciée a dû se faire sur les deux modes de gestion en parallèle.

De plus, dans une logique d'exemplarité, la commune a sensibilisé les gestionnaires de grands espaces privés aux modes de gestion qu'elle a mis en place, ceci afin d'en amplifier l'impact environnemental.

Recommandations éventuelles

Pour le paillage :

- Privilégier des essences à dégradation lente (platane, hêtre)
- Eviter les essences à dégradation rapide (peuplier)
- Eviter les essences dont l'aspect esthétique est discutable (résineux)
- Contacter des entreprises de jardinage privées pour récupérer gratuitement des copeaux

Formation/Communication

- Sensibiliser et former les agents municipaux en charge de la gestion des espaces verts aux nouvelles techniques écologiques
- Communiquer vers le grand public afin de susciter pareilles initiatives à titre privé

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Mars 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale